

Saison :
Attestation valable jusqu'au :
Dojo



aikido-decines-69.com

Tél : 06 69 92 80 27

Attestation valable pendant 2 ans

Le pratiquant d'aïkido du dojo aikido de :

Décines

*Qui souhaite renouveler son adhésion EPA devra désormais attester auprès du dojo qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le formulaire Cerfa n°15699*01.*

Je soussigné M/Mme NOM Prénom

*Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé Cerfa N°15699*01 ci-joint et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du pratiquant

Le

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme NOM Prénom

En ma qualité de représentant légal de NOM Prénom

Atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé Cerfa N°15699*01 ci-joint **et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.**

Date et signature du représentant légal

Le



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?			
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?			
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?			
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?			
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?			
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?			
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Envoyer à l'adresse : info@nom de domaine du site soit aikido-bourg-01.com (afin d'éviter le spam des robots)